

**Principales conclusions de la réunion du groupe de travail autochtone  
du 22 octobre 2018**

**Les priorités à conserver :**

- Augmenter la présence de créateurs autochtones dans la liste des projets de Téléfilm
- Améliorer les processus pour réduire le plus possible les défis auxquels les créateurs autochtones sont confrontés
- Continuer à promouvoir les créateurs autochtones, sur la scène nationale et internationale
- Continuer à mettre l'accent sur le développement des talents, dans le but de donner aux créateurs autochtones les moyens de travailler sur des productions à plus gros budget
- Soutenir le contenu autochtone sur le marché

**Points à retenir :**

**1. Processus de demande modifié pour les projets du volet autochtone, et pour tous les projets comprenant du contenu autochtone :**

- Engagement de la communauté : Des documents additionnels doivent être soumis au moment de la demande. Ces documents doivent informer le jury de la façon dont la production entend engager les communautés touchées (ex. : plans pour inclure une cérémonie et les aînés dans les protocoles à suivre sur le plateau de tournage, propriété et partage des revenus, etc. Des lettres de soutien rédigées par les gardiens des histoires et des chefs des communautés peuvent également être soumises, s'il y a lieu). Les notes du réalisateur doivent aussi indiquer de quelles façons les communautés seront représentées à l'écran, ainsi que tout élément de contenu percutant susceptible de soulever des questions du jury (ex. : représentation d'abus d'alcool, d'agression sexuelle, de mauvais traitements, etc.) *Remarque : Cela n'a pas pour objectif d'inciter le jury à donner son accord uniquement à des « représentations positives » des peuples autochtones. Le but est d'assurer que les membres du jury évaluent la demande de financement en ayant une bonne compréhension de la vision, de l'intention et de l'approche du cinéaste.*

**2. Personne-ressource auprès des créateurs autochtones :** Pour faciliter la compréhension des exigences supplémentaires, le site web de Téléfilm encouragera les créateurs à communiquer avec l'analyste au contenu qui assure aussi la liaison avec les communautés autochtones avant de déposer leur demande.

### 3. Le processus avec jury – Améliorations :

- i. Clarification d’une diversité de voix : Dans le cadre de son évaluation, le jury prendra en considération le portefeuille de projets dans sa totalité afin d’assurer qu’une diversité de voix est reflétée. Les membres du jury doivent ainsi tenir compte des éléments suivants : sexe, équilibre dans la représentation des nations autochtones, langues officielles, langues autochtones et tailles des budgets.
- ii. Recommandations conditionnelles : Le jury peut recommander le financement de projets sous certaines conditions. Ces conditions feront l’objet d’un suivi, seront clarifiées et évaluées par la personne-ressource auprès des créateurs autochtones pour s’assurer qu’elles respectent l’intention du jury.
- iii. Classement et remplacement des projets : Le jury procédera au classement des projets, de telle sorte que si un projet est abandonné en raison de circonstances imprévues, Téléfilm pourra alors communiquer avec le créateur du prochain projet sur la liste des projets à financer.
- iv. Jury distinct pour les projets en français : Téléfilm mettra en place un processus avec un jury francophone distinct pour faciliter les discussions entre jurés.
  - *Après la réunion, Téléfilm a communiqué avec Steven Loft et le Conseil des arts puisque certains membres du groupe de travail autochtone n’étaient pas d’accord avec le concept d’un jury distinct pour les projets en français. À l’heure actuelle, compte tenu des commentaires reçus récemment, Téléfilm ira de l’avant avec le concept d’un jury distinct lorsque suffisamment de projets autochtones en français auront été présentés.*
  - *Comme le point ci-dessus a soulevé des préoccupations concernant les scénarios écrits en langues autochtones (sans prioriser ni le français ni l’anglais), Téléfilm est en train d’évaluer le coût de la traduction des scénarios en langues autochtones soumis à des fins d’évaluation. Cela peut être considéré comme un coût additionnel du processus avec jury.*
- v. Suppléments pour les lieux de tournage éloignés et le renforcement des capacités : Le jury peut évaluer, séparément, la recommandation de suppléments dans les cas suivants : lieu de tournage éloigné entraînant des coûts plus élevés et développement des capacités (lorsqu’un producteur accorde la priorité au développement des capacités en offrant de la formation, du mentorat et de la formation par observation aux équipes composées de membres autochtones.)

### 4. Amélioration de l’accès à l’aide au développement et à la production pour les créateurs autochtones :

- i. **Développement** : À compter du présent exercice financier, les projets autochtones financés en production permettront à la société de production d’être admissible à une aide au

développement. Cet accès accéléré sera accordé pour deux exercices financiers. [Veuillez noter que l'aide au développement est offerte aux créateurs de Talents en vue <sup>1</sup>.]

- o Les créateurs autochtones pourront faire une demande d'aide au développement à l'étape du peaufinage et du montage du projet, sans qu'un distributeur ne soit associé à leur projet. Les requérants seront tenus de travailler avec un conseiller à la scénarisation d'expérience.
- ii. Les créateurs autochtones peuvent soumettre leurs projets à des fins d'**évaluation pour des budgets supérieurs à 2,5 M\$ sans qu'un distributeur national n'ait été approuvé**. Les décisions seront prises au cas par cas, en fonction de la solidité du plan de mise en marché et de distribution du distributeur.

**5. Rotation des membres du groupe de travail autochtone :** Comme convenu, les membres du groupe de travail autochtone seront remplacés après y avoir siégé pendant deux exercices financiers. La personne-ressource auprès des créateurs autochtones supervisera cette rotation en s'assurant d'un échelonnement pour garantir une continuité.

#### **Autres questions à aborder :**

- Encourager les occasions de coproduction comme celles créées avec le Sámi Film Institute. Existe-t-il d'autres formes de soutien à l'industrie du gouvernement fédéral que l'on pourrait examiner?
- Défi posé par la distribution : Quelles autres options pourrait-on examiner afin d'assurer une meilleure distribution du contenu autochtone? Des discussions à ce sujet pourraient avoir lieu avec l'Office national du film, et autres. Des membres ont mentionné : le modèle d'autodistribution à Sundance; des études de cas pertinentes pour les leçons à tirer; plus de soutien à l'exploitation en salle et à la promotion sur le plan local.

---

<sup>1</sup> Depuis l'exercice financier 2017, le Programme de développement est ouvert aux créateurs ayant déjà produit un documentaire présenté en salle et aux sociétés de production ayant produit un film dans le cadre du Programme de production à micro-budget.

---

ANNEXE

**PORTEFEUILLE : 2017-18**

Développement	<ul style="list-style-type: none"><li>• 5 projets</li><li>• 75 000 \$</li></ul>
Production	<ul style="list-style-type: none"><li>• 14 projets</li><li>• 5,1 M\$</li></ul>
Promotion	<ul style="list-style-type: none"><li>• 8 projets/initiatives</li><li>• 16 ,000 \$</li></ul>

- 8 Ouest
- 3 Ontario & Nunavut
- 2 Québec
- 1 Est

**Investissement - plus de 5,3 M\$**